



AFEI.

Femmes élues de l'Isère

Novembre - décembre 2009

***Un principe de base, conformément à la Constitution Française :
Respect de l'application de la parité à tous les scrutins locaux et nationaux.***

Proposition modes de scrutin pour les Conseillers généraux et régionaux

- 1. Pas de création de Conseillers territoriaux** couplant régions et départements **qui rend obligatoire le cumul des mandats.**
- 2. Pas de scrutin uninominal à un tour qui ne favorise pas l'égal accès des femmes et des hommes aux assemblées élues et entraînerait la disparition des petites formations politiques.**
- 3. Généralisation de la proportionnelle de listes à l'échelle des territoires** de gestion des Conseils généraux (ex ; Territoires de l'Isère) ou des intercommunalités pertinentes en termes de bassin de vie. Ce découpage pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'élection des Conseillers régionaux que généraux mais serait plus pertinent pour les Conseillers généraux, la liste départementale pour les régions donnant une représentation globale du département à la Région.
- 4. Revoir le nombre de régions** pour en conserver environ **15** et le nombre de **départements** pour en conserver **70** environ.
- 5. Revoir le calcul du nombre d'élus pour chaque niveau de collectivité proportionnellement au nombre d'électeurs ou habitants** (une correction peut être envisagée pour les secteurs très ruraux, montagneux et faiblement habités). (exemple : un élu pour 20 000 habitants en moyenne dans les départements, un élu en moyenne pour 50 000 habitants par département pour les régions)

La taille pertinente de chacune de ces entités revue et la proportionnelle de liste appliquée dans un cadre territorial plus proche des habitants, devraient permettre de concilier les obligations de parité homme-femme et de proximité géographique.

Association des femmes élues de l'Isère
2 ter, rue Joseph Fourier – 38 000 GRENOBLE
Tel /Fax :04 76 63 10 56
Afei38@orange.fr www.femmeselues38.asso.fr

**Observatoire Isérois de la Parité
entre les hommes et les femmes**
<http://www.parity-38.org>